

**Arrêté du 2 mars 2016 portant cessation de fonctions et nomination  
(régisseurs d'avances et de recettes) au tribunal d'instance de Soissons  
NOR : JUSB1606678A**

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

*Vu le décret n°92-681 du 20 juillet 1992 relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics ;*

*Vu l'arrêté du 7 mars 1996 habilitant le garde des sceaux, ministre de la justice, à instituer des régies de recettes et des régies d'avances auprès des juridictions civiles et pénales ;*

*Vu l'arrêté du 14 mai 1996 portant institution de régies d'avances et de régies de recettes auprès des juridictions civiles et pénales ;*

ARRÊTE

**Article 1**

Il est, à compter de la date de passation des comptes, mis fin aux fonctions de Mme Cathie PORTEBLED (STRAMANDINO), greffière principale, en sa qualité de régisseuse titulaire au tribunal d'instance de Soissons.

**Article 2**

Il est, à compter de la date de passation des comptes, mis fin aux fonctions de Mme Véronique DEVILLE (GOGUILLON), adjointe administrative principale de 2ème classe, en sa qualité de régisseuse suppléante au tribunal d'instance de Soissons.

**Article 3**

Mme Véronique DEVILLE (GOGUILLON), adjointe administrative principale de 2ème classe, est, à compter de la date de passation des comptes, nommée régisseuse titulaire au tribunal d'instance de Soissons.

**Article 4**

Mme Cathie PORTEBLED (STRAMANDINO), greffière principale, est à compter de la date de passation des comptes, nommée régisseuse suppléante au tribunal d'instance de Soissons.

**Article 5**

La directrice des services judiciaires est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de la justice et notifié par les chefs de la cour d'appel d'Amiens, en leur qualité d'ordonnateurs secondaires au comptable assignataire.

Fait, le 2 mars 2016.

Le garde des sceaux, ministre de la justice,  
Par délégation la chef du bureau des carrières  
et de la mobilité professionnelle,

**Marie-Noëlle DEHOUCK**